

VILLE DE SAINT-LEU-LA-FORET

DATE DE
CONVOCAATION
22/05/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
33	22	33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : 24-05-37 - Composition des commissions municipales permanentes - modification

L'an deux mille vingt quatre, à 20h00, le mardi 28 mai, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à La salle des Arts Créatifs du marché située dans la contre-allée du marché couvert - 95320 Saint-Leu-la-Forêt en séance publique sous la présidence de Madame Sandra BILLET, Maire.

Etaient présents :

Madame Sandra BILLET, Madame Jane TIZON, Monsieur Fabien DANSIN, Madame Michèle CODRON, Monsieur Loïc DROUIN, Madame Peggy XAVIER, Monsieur Stéphane FREDERIC, Madame Fatimata PENE, Monsieur Julien MAESTRONI, Madame Monique BAQUIN, Madame Marie-Christine PINON-BAPTENDIER, Madame Claude-Hélène DESTEMBERG, Monsieur Pascal ROCHOUX, Monsieur Stéphane ROUSSAKOVSKY, Madame Florence CAGNET, Madame Christine COURTOIS, Monsieur Léo VACHER, Monsieur Alain LERY, Madame Aline ROGER, Monsieur Loïc VIDAL, Madame Paola TULLIO, Monsieur Franck BERNARD.

Pouvoirs :

Monsieur Jean-Michel DETAVERNIER à Monsieur Léo VACHER, Monsieur Patrice GOLDENBERG à Madame Michèle CODRON, Monsieur Jean-Michel CASTELLI à Monsieur Stéphane ROUSSAKOVSKY, Madame Laurence CARDI à Monsieur Pascal ROCHOUX, Monsieur Laurent LUCAS à Madame Marie-Christine PINON-BAPTENDIER, Madame Anne-Laure PHILIPPE à Madame Jane TIZON, Madame Audrey THOMAS à Monsieur Loïc DROUIN, Monsieur Fouad BEN AMEUR à Monsieur Fabien DANSIN, Monsieur Pierre AKNINE à Monsieur Alain LERY, Monsieur Eric JACQUOT à Monsieur Loïc VIDAL, Madame Anne-Sophie JACQUESON à Madame Aline ROGER.

Secrétaire de Séance :Loïc DROUIN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 28 mai 2024

Délibération n° 24-05-37

COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES - MODIFICATION

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-22,
Vu la délibération du conseil municipal n° 23-09-24 du 19 décembre 2023 portant création et composition de trois commissions municipales permanentes,

Considérant qu'il convient de modifier la répartition des 12 membres de chacune des trois commissions permanentes susvisées afin de permettre l'expression pluraliste des élus suite à la création d'un quatrième groupe politique constitué de huit élus et dénommé Unis pour Saint-Leu,

Considérant qu'il convient, en outre, de procéder également à la désignation des membres qui siègeront au sein de chacune de ces trois commissions,

Vu la délibération du conseil municipal n° 24-05-28 du 28 mai 2024 décidant de ne pas recourir au scrutin secret pour les désignations effectuées par le conseil municipal lors de sa séance du 28 mai 2024,

Vu le rapport présenté, ci-annexé,

Après en avoir délibéré

Décide à la majorité

Article 1 : de modifier la délibération n° 23-09-24 du 19 décembre 2023 en ce qui concerne la répartition des 12 membres des trois commissions municipales permanentes et la composition desdites commissions.

Article 2 : de préciser que les 3 commissions municipales permanentes, à savoir :

- la commission Aménagements urbains, travaux, transition écologique et intercommunalité
- la commission Ressources
- la commission Services à la population,

sont dorénavant composées comme suit :

Le maire est membre de droit de toutes les commissions et les 11 autres membres de chacune des trois commissions se répartissent de la manière suivante :

- Groupe de la Majorité J'Aime Saint-Leu : 6 élus
- Groupe Décidons Autrement Saint-Leu : 2 élus
- Groupe Unis Pour Saint-Leu : 2 élus
- Groupe Je Vote Saint-Leu : 1 élu.

Article 3 : de désigner comme suit les membres des trois commissions municipales permanentes visées à l'article 2 :

- commission Aménagements urbains, travaux, transition écologique et intercommunalité :

- Sandra BILLET (présidente)
- Monique BAQUIN
- Loïc DROUIN
- Julien MAESTRONI
- Anne-Laure PHILIPPE
- Patrice GOLDENBERG
- Stéphane FREDERIC
- Marie-Christine PINON-BAPTENDIER
- Laurent LUCAS
- Alain LERY
- Loïc VIDAL
- Franck BERNARD

- commission Ressources :

- Sandra BILLET (présidente)
- Michèle CODRON
- Fatimata PENE
- Fabien DANSIN
- Stéphane FREDERIC
- Christine COURTOIS
- Fouad BEN AMEUR
- Jean-Michel DETAVERNIER
- Léo VACHER
- Anne-Sophie JACQUESON
- Eric JACQUOT
- Franck BERNARD

- commission Services à la population :

- Sandra BILLET (présidente)
- Peggy XAVIER
- Jane TIZON
- Fabien DANSIN
- Audrey THOMAS
- Florence CAGNET
- Claude-Hélène DESTEMBERG
- Stéphane ROUSSAKOVSKY
- Pascal ROCHOUX
- Aline ROGER
- Anne-Sophie JACQUESON
- Paola TULLIO.

Pour	25
Contre	8
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise

au titre du contrôle de légalité

le 30 mai 2024

Accusé réception n° 095-219505633-20240528.
Imm 113669-DE

qu'elle a été notifiée aux intéressés

le

et publiée le 3 juin 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Mme le Maire de Saint-Leu-la-Forêt dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise sis 2/4 boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027) dans ce même délai ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal peut être saisi par le biais de l'application « Télérecours citoyens », accessible par le lien : <http://www.télérecours.fr>



Le Maire

Sandra BILLET



Le Maire

Sandra BILLET

Le secrétaire de séance

Loïc DROUIN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 28 mai 2024

Rapport n° 24-05-37

COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES - MODIFICATION

Dans le cadre de la préparation des séances de conseil municipal, les élus sont appelés à se réunir en commissions pour aborder les points à l'ordre du jour, selon la thématique de ladite commission.

Par délibération n° 23-09-24 du 19 décembre 2023, le conseil municipal a décidé de créer les 3 commissions municipales permanentes suivantes et en a fixé la composition :

- Aménagements urbains, travaux, transition écologique et intercommunalité
- Ressources
- Services à la population.

Ces commissions sont ainsi composées de 12 membres issus des différents groupes municipaux à proportion de leur représentativité conformément aux dispositions de l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales qui stipule : « *Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale* ».

Ainsi, les 12 membres de chacune des trois commissions se répartissaient de la manière suivante :

- Groupe de la Majorité J'Aime Saint-Leu = Mme le Maire (présidente) + 8 élus = 9 élus
- Groupe Décidons Autrement Saint-Leu = 2 élus
- Groupe Je Vote Saint-Leu = 1 élu.

Il convient aujourd'hui de modifier cette répartition afin de permettre l'expression pluraliste des élus suite à la création d'un quatrième groupe politique constitué de huit élus et dénommé Unis pour Saint-Leu.

Ainsi, la répartition des membres des 3 commissions susvisées s'établira comme suit :

Le maire est membre de droit de toutes les commissions et les 11 autres membres de chacune des trois commissions se répartissent de la manière suivante :

- Groupe de la Majorité J'Aime Saint-Leu : 6 élus
- Groupe Décidons Autrement Saint-Leu : 2 élus
- Groupe Unis Pour Saint-Leu : 2 élus
- Groupe Je Vote Saint-Leu : 1 élu.

Il convient, en outre, de procéder également à la désignation des membres qui siégeront au sein de chacune de ces trois commissions.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe.

Le Maire

